

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES ANNÉE 2025

1 CONDITIONS PARTICULIERES POUR LA FOURNITURE DE SERVICES INTRAGROUPE

Libellé	CONDITIONS PARTICULIERES POUR LA FOURNITURE DE SERVICES INTRAGROUPE
Contrepartie	BNP Paribas SA
Bénéficiaire	Sourcing
Contexte et Objet de la Convention	La conclusion de ce contrat entre BNPP (Prestataire) et la BMCI (Bénéficiaire) s'inscrit dans le cadre des prestations de services fournies par les Achats Groupe (Procurement & Performance « P&P »), pour assister la Direction des Achats Maroc dans son fonctionnement. A ce titre, le contrat vient définir les conditions de fournitures desdites prestations pour : • le volet Procurment (technologie, données de marché et courtage, Corporate services, Services professionnelles et Banque & Assurance. • les activités transversales mondiales : conseil en procurment stratégique, projets et solutions, et risques, contrôles et conformité.
Date – Durée	Le contrat prend effet à compter du 01/01/2023 .
Lien capitalistique	BNP Paribas SA détient à travers sa filiale BNP IRB Participations 66,77% du capital de la BMCI.

2 AVENANT N° 8 AUX CONDITIONS PARTICULIERES DE PRESTATIONS DE SERVICES INTRAGROUPE ET DE LICENCE D'UTILISATION D'ŒUVRES DÉVELOPPÉES DE BNP PARIBAS

Libellé	AVENANT N° 8 AUX CONDITIONS PARTICULIERES DE PRESTATIONS DE SERVICES INTRAGROUPE ET DE LICENCE D'UTILISATION D'ŒUVRES DÉVELOPPÉES DE BNP PARIBAS
Contrepartie	BNP Paribas SA
Bénéficiaire	DSI
Contexte et Objet de l'Avenant	Les parties avaient signé un contrat de prestations de services IT intragroupe (BUILD et de RUN) et de licences d'utilisation d'œuvres développées par BNP PARIBAS, auxquelles sont annexées des conditions générales, ainsi que des avenants, formant ensemble le contrat (ci-après désignée « Contrat »). Le présent Avenant pour objectif de : • Introduire les prestations de services IT et de licence d'utilisation d'œuvres développées par BNP PARIBAS, BMSA et Direct Connectivity (GCH) utilisées par le Bénéficiaire ; • Introduire les prestations de services sans licence d'utilisation d'œuvres développées : APS EM – Infrastructure & Production, le service DEVICES qui intègre l'ensemble des services permettant la gestion des postes de travail et téléphones mobiles gérés par les infrastructures Groupe BNP Paribas, ainsi que le service d'accompagnement de RedHat ; • Mettre à niveau l'application SWIFT SIBES vers Services SWIFT ; • Retirer les prestations de services IT et de licence d'utilisation d'œuvres développées par BNP PARIBAS AML NET REVEAL du champ d'application du Contrat ; • Mettre à jour les montants des applications et des services IT associés au titre de l'année 2025.
Date – Durée	L'Avenant prend effet à partir du 1^{er} Janvier 2025 .
Lien capitalistique	BNP Paribas SA détient à travers sa filiale BNP IRB Participations 66,77% du capital de la BMCI.



CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES ANNÉE 2025

3 AVENANT N° 2 AU CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES 'SLA' BMCI & BMCI OFFSHORE

Libellé	AVENANT N° 2 AU CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES 'SLA' BMCI & BMCI OFFSHORE
Contrepartie	BMCI
Bénéficiaire	BMCI OFFSHORE
Contexte et Objet de l'Avenant	Rappelons qu'en 2019, la BMCI (Prestataire) et BMCI Offshore (Client) ont conclu un Contrat de Prestations de services 'SLA' ayant pour objet d'accomplir un ensemble de prestations et services entrant dans le domaine de compétence du Prestataire. En date du 12/12/2024, les parties ont conclu un Avenant n° 1 ayant pour objet de formaliser/mettre à jour le périmètre et domaines d'intervention de la BMCI, ainsi que la facturation associée. Le présent Avenant vise à élargir le périmètre des prestations fournies par le Prestataire à BMCI Offshore, qui s'étend désormais à l'activité du factoring. Il définit à ce titre, les prestations et missions confiées par BMCI Offshore à BMCI Factoring. Dans ce cadre, BMCI Factoring assure la gestion opérationnelle des contrats d'affacturage en devises, afférents aux clients de BMCI Offshore, la relation avec l'assurance, ainsi que le suivi de l'échéancier et du recouvrement.
Date – Durée	L'avenant prend effet à compter du 01/01/2025 .
Lien capitalistique	BMCI détient directement 100% du capital de BMCI Offshore.

4 AVENANT N° 1 AUX CONDITIONS PARTICULIERES POUR LA FOURNITURE DE SERVICES INTRAGROUPE

Libellé	AVENANT N° 1 AUX CONDITIONS PARTICULIERES POUR LA FOURNITURE DE SERVICES INTRAGROUPE
Contrepartie	BNP Paribas SA
Bénéficiaire	DSI
Contexte et Objet de l'Avenant	Dans le cadre du dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent dans les opérations de Trade Finance, en réponse aux exigences du groupe BNP Paribas, les parties ont signé en 2024 un contrat ayant pour objet d'arrêter les conditions particulières de réalisation par BNP Paribas (via sa filière CIB) des Services de Run en faveur de la BMCI, sur l'application Quantexa. Le service Quantexa est responsable de : • Surveillance des produits et chaînes d'approvisionnement liés au commerce. • Attribution de scores basés sur le risque. • Détection des tendances inhabituelles et/ou suspectes nécessitant une analyse approfondie (Ex: Corruption, Blanchiment d'argent, ...). Le présent Avenant a pour objet de présenter les montants de la facturation au titre de l'année 2025 (les chiffres ne sont disponibles qu'après remontée des budgets).
Date – Durée	L'Avenant prend effet rétroactivement à compter du 01/01/2025 .
Lien capitalistique	BNP Paribas SA détient à travers sa filiale BNP IRB Participations 66,77% du capital de la BMCI.



BMCI
GROUPE BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES ANNÉE 2025

5 AVENANT N°3 AUX CONDITIONS PARTICULIÈRES DE PRESTATIONS DE SERVICES INTRAGROUPE ET DE LICENCE D'UTILISATION D'ŒUVRES DÉVELOPPÉES DE BNP PARIBAS ENTRE BNP PARIBAS ET BMCI - GB

Libellé	AVENANT N°3 AUX CONDITIONS PARTICULIÈRES DE PRESTATIONS DE SERVICES INTRAGROUPE ET DE LICENCE D'UTILISATION D'ŒUVRES DÉVELOPPÉES DE BNP PARIBAS ENTRE BNP PARIBAS ET BMCI - GB
Contrepartie	BNP Paribas SA
Bénéficiaire	DSI
Contexte et Objet de l'Avenant	Nous rappelons que les parties ont signé en date du : • 13/04/2022, des conditions particulières de prestations de services IT intragroupe (de RUN) et de licences d'utilisation d'œuvres développées par BNP PARIBAS. • 20/08/2024, un avenant n° 1 ayant pour objet i) d'actualiser la liste des outils utilisés par la BMCI en retirant les outils décommissionnés à savoir Atlas/Orion et Case, ii) de présenter les montants de la facturation des applicatifs au titre de l'année 2023 et iii) de supprimer la facturation des applications Atlas/Orion et Case, à la suite de leur décommissionnement. • 13/05/2025, un avenant n° 2 ayant pour objectif de préciser l'ensemble des facturations des applicatifs utilisés par la BMCI, au titre de l'année 2024. La conclusion du présent Avenant a pour objet de présenter les montants de la facturation des applicatifs au titre de l'année 2025 et les prévisions de 2026 (les chiffres ne sont disponibles qu'après remontée des budgets). A ce titre, nous rappelons la liste et le détail des applicatifs (Global Banking), qui se présentent comme suit : Connexis Cash : est une solution d'électronique bancaire en ligne, globale, qui propose la gestion du reporting comptable, du reporting intra-journalier et des ordres de paiement pour les territoires BNP Paribas et les banques tierces. Connexis trade : Portail Internet permettant aux clients nationaux ainsi que les clients internationaux d'envoyer leurs instructions sur les différents produits du commerce international à court terme, de surveiller ces opérations via un outil de déclaration et de recevoir des messages de la banque relatifs aux opérations du commerce IVISION : Système de soutien du Financement du commerce. Émettre et traiter les lettres de crédit et les modifications connexes. TRS : Service de rapports commerciaux Est une solution de reporting utilisée par le Back office, le Middle office et la Direction pour les sources Ivision, Filenet et Sibes NOSTRO LORO : outil de gestion des comptes Loro et Nostro Trade Connectivity HUB RMA : (Relationship Management Application) est un service applicatif qui gère le suivi des clés RMA utilisé par Swift. Ceux qui permet d'échanger et de contrôler ces échanges. (Tel que les type de message utilisés) GBS TRADE : Suivi des lignes de crédit interbancaires et des enveloppes pays dédiées aux opérations de financement du commerce International Fourniture des Services de RUN ci-dessous et concession des licences : • Hébergement et disponibilité • Gestion des incidents • Gestion des problèmes • Gestion des demandes • Améliorations apportées aux applications
Date – Durée	L'Avenant prend effet rétroactivement à compter du 01/01/2025 .
Lien capitalistique	BNP Paribas SA détient à travers sa filiale BNP IRB Participations 66,77% du capital de la BMCI.



BMCI
GROUPE BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES ANNÉE 2025

6 AVENANT N° 9 AUX CONDITIONS PARTICULIERES DE PRESTATIONS DE SERVICES INTRAGROUPE ET DE LICENCE D'UTILISATION D'ŒUVRES DÉVELOPPÉES DE BNP PARIBAS

Libellé	AVENANT N° 9 AUX CONDITIONS PARTICULIERES DE PRESTATIONS DE SERVICES INTRAGROUPE ET DE LICENCE D'UTILISATION D'ŒUVRES DÉVELOPPÉES DE BNP PARIBAS
Contrepartie	BNP Paribas SA
Bénéficiaire	BMCI (DSI)
Contexte et Objet de l'Avenant	Les parties avaient signé un contrat de prestations de services IT intragroupe (BUILD et de RUN) et de licences d'utilisation d'œuvres développées par BNP PARIBAS, auxquelles sont annexées des conditions générales, ainsi que des avenants, formant ensemble le contrat (ci-après désignée « Contrat »). L'Avenant n°9 a pour objectif d' : • Introduire les prestations de services IT et de licences d'utilisation d'œuvres développées par BNP PARIBAS, dûment utilisées par le Bénéficiaire sur les années 2022, 2023, 2024 et 2025 mais non contractualisées en vertu du Contrat (Ratama, Carthago, EKIP, Exus FS, Myrécla, Lookout, BMCI Connect, Crédit FYIDI, CRM Unica et DataFactory) • Introduire les prestations de services sans licence d'utilisation d'œuvres développées par BNP PARIBAS, dûment utilisées par le Bénéficiaire mais non contractualisées en vertu du Contrat (les services de Communication et Télécom, de Data (Business Intelligence), de Sécurité de la production (ProdSec), de Cybersécurité et de Gestion des API (ou Interface de programmation applicative)).
Date – Durée	L'Avenant prend effet à partir du 1^{er} Janvier 2022 . L'avenant ne porte aucune modification à la durée de Contrat.
Lien capitalistique	BNP Paribas SA détient à travers sa filiale BNP IRB Participations 66,77% du capital de la BMCI.



BMCI
GROUPE BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change